DIX PIASTADE PARAM — popular six mo AL me dans arrette. à moins que les si adgages na scient payes, et à moine que celui qui voudre sompondre gits abenurement, n'en ait init connaître un in-tention pui dirit au mantau nu L'ABRILLE, huit jours espiration de semestre courant.

a vision publication ANGLAIS ET ENTRANCAIS, à raison d'une pièntre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subsé-quentes. Le carré est de DIE LIGNES, ou moins. Les avis dont le membre d'insertions no sera pas limité, seront putillés jusqu'il ce qu'on les accète, aux frais de ceux

qui les august envoyés. On pressi des abonnemens à l'année, p ur publier les avia, à des grix raissanables.

Aucus absunctaent pour la campagne ne sera reçu à moins qu'es afindique ensiqu'un on ville chargé de payer régulière de la l'Editeur doivent de la l'Editeur doivent de l'action de la l'Editeur doivent de l'actionne à l'actionne à l'actionne de la little de la tre affranchies; dans le cas contraire, elles resterent à

## Amugementg.

TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA etres, No.48, entre Bienville et De

UNE grande fragion de Monte Vésure en 1779, dont les flantmes éclaises. INE grande éruption du Alont-Vésuva en 1779, dont les flammes éclairont la ville de. Naples—l'ancienne ville d'Athlines—Londres et le pont de Black-Briar sur la Tannso—la Maison carrée à Nimes—Sadmur sur la Loire—Un réginet de Chasseurs passant la revue sur let esplanades de Chrosseurs passant la venue—Portier—Niont—Fontenay, capital de la Vendée—Bordeaux—Un combat de juillet, à Paris.

Le Cosmortema sut ouvert mos les jourses dessuis fi hausen

combat de juillet, à Paris.

Le Cosmortma est ouvert man les jours, depuis 6 heures du soir jusqu'à 16. Les jours oà le séleil paraît, et qu'il fuit beau, il est visible toute. la journée, depuis 10 heures du mutin jusqu'au soir, l'entrée 4 escalins.

25 mars—lui

## ART OURIEUX De filer le Berre.

EN FUSION, ET DE SOUFFLER TOUTE ESPECE DE FIGURES ET D'ORNEMENS Supérieur à toute chose du même genre qui a paru jusqu'à

ee jour.

FINN annonce respectuement aux habitans de octie ville, qu'il donnera qu'ques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe; il peut assurér aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce apretade est vraiment digne de leur attention. Le procédé cui le modifie pour former instantantement des Figures qu'il emplie pour le propret des Figures qu'il emplie pour le propret des Figures qu'il en le procédé contra le procédé cui en le propret des Figures qu'il en puis des propret des Figures qu'il en puis des proprets des figures qu'il en puis des procédés pour le propret des Figures qu'il en puis des procédés pour le procédé cui de la contra de la qu'il emploie pour former instantanément des Figures ou des Animaux, avec le verre fondu, est un travail extraor-dinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Accune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure. Les diverses productions de l'artiste sont à vendre; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour ca-deaux à un parent ou à une amis. trée : Cinquante cents enfans moitié prix-

Les billets pour les entrées par abonnement ne peuveni se transférer, prix SI vert depuis 16 houres du matin jusqu'à 2 de l'après-midi et de 3 à 9 du soir. 2 mars—2m

POUR NEW YORK-(paquehot du 5 mais) Ligne entre in Louisianse et Nove-York.)
Le navire HUNTSVILLE, capitaine Allen, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, dresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON,

rue du Canal, No. 77. Le brick fin voilier, HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret passage, s'adresser à bord, ou à

parange, s'adresser à bord, on à
HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117. POUR LE HAVRE. Le navire de première classe HENRY-LEE, capitaine Prince, parita vers le Ier, du mois prochain, il peut prendre quelques passagers. Pour frêt de 200 bulles de côton ou passage, s'adresser à bord, cui à

LINCOLN & GREEN. POUR LIVERPOOL. Le navire neuf ST. PAUL, partira dans quel ques jours, et peut prendre quelques passagers, e'adresser au capitaine Woodberry, à bord, ou à LINCOLN & GREEN.

LINCOLN & GREEN.

A LOUER

POSSESSION en sera donnée immédiatement le vaste magasin à 3 étages No. 36, rue Gravier. s'adresser à W. H. MORGAN, rue du Camp, No. 37.

PASSAGE POUR LE HAVRE. Devant partir le ter. de mai.—Le beau navire CREOLE, capitaine Page, e-ten déchargement, et partira positivement comme dessus. Pour passage, syant des emménagemens du premier ordre, s'a-

chargement. Pour f.èt ou passage, a'adresser à 2 avril I. OGDEN & CO,

DE JEUNES DEMOISELLES. DIRIGE PAR MADAME GRANET. Maison de M. Lundreaux, rue Royate, au coin de la rue Sain Philippe.

CONDITIONS: Pension, pour 10 mois. usion, d°. Blanchissage " (au choix des parens) Harpe, par titinestre Pieco, Chant,

E cours d'études embrasse l'enseignement complet et dimultané de la langue et de la littérature française, et de la langue exglaise; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres conturca, de broderie, de tapassecie et de tous les petits ouvrages de fantaisie. rerages de fantaisse. Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant g5

Chaque élève apporte, en entrant, 2 paires de draps, une converture de laine, un couvre-pied blanc, 12 servieites, un couvert et une timballe en argent, un couteau de table, et n trousseau sufficant.
Les livres de classe et les caluers se paient séparément.

La neurion, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois d'avance, seit en espèces, soit en hillets négocia-Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convien

d'employer avec de jeunes personnes, et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes espits de terreurs vainés ou réclies, on s'abstient encore bien plus d'infliger la meindre punition corporelle. Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispessent d'entrer dans de plus grandes expli-18 avril

vendre par le soussigné, su No. 55, rue de la Lovée Pers à repasser, fil de fer et de cuivre ; Pots d'étain, por te-bouteilles cercles en cuivre et en feuille; Buites en fe blanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grecques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et sourrissières en fil de fer; Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et mulles; peut entrer sons alarmer toute la maison. Ils sont d'un Colliers et chuines pour chiens, poirce à pout et en cuivre; usuge général en Angleterre, et sont considérés comme la Eperons plaqués et en cuivre à la Survairow; Filières à meilleure garde contre les voleurs, dans la nuit. coussinets assorties, pantures courbées à plaques! Razoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et cou-teaux et fourchettes de toutes qualités; Egoines de Spears teaux et fourchettes de toutes qualitée; Egoines de Spons et C. 2., Fars à repasser pour enfants; Coutraux et catalles de boucher, ossaria, Loquets de toutes qualitée; Te noux anglais, faços française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moslins à café, carrée; Clés à vis asserties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerous, égoines, passepartout, avies de moulin ècc., Compas de proportion et cempas à restorts, rappes à chevaux; Raspos fince, pour éthémistes, bouilloires et poissonnières; Cessacqueles plates et rondes, merteaux d'ingénireres; Masilist à suris de Park et de Corn de Nos. I à 10; Tilles, haestis et cassetères pour termeliers et charpentiers; Pitons de fits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anseaux et bouteurs au caivre à vis; guimbardes an cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Phone de fits, routeutes en ser, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et bouseuse au cuivre de navire et en fer, vie à bois, assocties; Eigenmes de toencliers, rivets de tonneliers; Cadenas on cuivre et en fer, vie à bois, assocties; Eigenmes de toencliers, rivets de tonneliers; Cadenas on cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Tinelles à maçons de Brades, cissanz et gonges d'ébénistes et charpes en fer et en cuivre avec pilons; Soupia-pestiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupia-pestiers; Mortiers en fer et en cuivre étamé avoités de 12 à 18 pessons; Roulette à charets; loquets, polis et verniacés; Loquets, polis et vernia

P. PASCAL.

16 av

F. PASCAL.

ALIPETICE—300 sacs cru, h center par

1. INCOI.N & GREEN. St. Domingo, 180 de. de Cuba, un grand ascortiment o cigarres canguole et autres, chez l'avril- W. H. TAYLOR, rue St. Louis, s. 10.

aires ou directeurs, un acte de vonte per acte public, oncessions ou certificate de confirmation des commissai-"res de terre des Eraus-Unis, partagra, ventes judi"ciuires légalement vérifiées, ou telle autre preuve de son
"titre à la propriété qu'il présente en garantie à la banque,
"qui sera jugée antisfaisante par les dits commissaires ou
"directeurs."

M. S. CHOULLU.

JOHN B. LEPRETRE. P. J. TRICOU. A. DUCROS. GEO. GREENE. CHS. LESSEPS.

10 avril-20 VIS est douné par le présent que les souscriptions au fond capital de la BANQUE des Artisans et des Commèrpans de la Nouvelle-Orléans, seront reçues par les Commissaires et Directeurs de la dite bafique, depuis 1t bearcs du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, durant vingt jours successifs, (les dimanches exceptés) à dater de lundi 6 mai, jusqu'au mardi 26 mai 1933, au bu-reau maintenant occupé par M. John Kilty Smith, à l'en-coignure des rues Royale et du Canal. Par la Gème, section de cet acte d'incorporation, le tré-sorier de l'État de la Louisiane est autorisé à souscrire, au

ma de l'Etat, pour un nombre d'actions n'excédant pas

Et de plus, par la 8ème. section du dit acte, le privilège de souscirie pour \$200,000 d'actions du même, est exclusi-vement accordé anx artisans de cet Etnt, et que les livres seront ouverts pour recevoir ces dites souscriptions trois jours avant qu'elles le soient pour les souscriptions générales i et que personne ne poutra se prévaloir du privilège accordé par les présentes seus avoir prouvé aux commissaires ou aux directeurs la profession ou l'état en vertu duquel elle réclame le privilège de souscrire—afin de rece-voir les dites souscriptions les livres seront ouverts lundi, 6 mai, et sero it fermés mercredi 8 de mai 1933, aux temps et

Par ori, e du Burcan.
C. DELAHOUSSAYE, secritaire 9 avril-21 BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-ORLEANS.

ONFORMEMENTà un acte de la législature de l'état
da la Louisiane, incorporant la banque du Commerce
de la Nouvelle-Origans, approuvé le Ier, avril courant, les
livres de souscriptions au fonds capital de la dite banque
savoir: trois millous de piastres, seront ouverts ite Royale,
No. 71, Jeudi, 9 mai, et resteront ouverts pendant l'espace le 30 jours, depuis dix heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-miéi, savoir jusqu'au samedi, 8 juin ; et si à cette poque la totalité du fonds capital se trouve souscrite, les livres seront alors fermés.

La charte perte "que durant le premier terme de 30 jours, pendant lequel le livre de souscription dementra ouvert, ainsi qu'il est pourvu par la tère ecction personne ne sera admis à souscrire qui ne soit pas citoyen des E.-Unis et résidant dans cet état, desquels faits les commissaires seront les sculs juges, et que les souscriptions seront faite en persenne ou en vertu d'un pouvoir notarié souscrit pa plus de trois personnes."

Les commissaires soussignés donnent aussi avis qu tous les pouvoirs autorisant une souscription à la banqui du Commerce de la Nouvelle-Orléans devront certifier qui la personne ou les personnes signant les dits pouvoir o pouvoirs est ousont citoyen ou citoyens des Etats-Unis e résidant ou résidants dans cet étut. Le serment de la partisera requis par le notaire ou le magistrat agissant com-notaire ex-efficier dans le cas où il le jugera convenable. WM. HEWES,

R. O. PRITCHARD, Commissaires nommés pa WM. M. BEAL, JOSEPH SAUL,

JOSHUA BALDWIN. Commissaires nommés par le Conseil de ville . JOSEPH LALANDE,

A TENDU que Louis Bruguière, Shérif de la paroisse
St. Beanerd, s'est adressé à moi, pour voir annuller
un cautionnement de huit mille deux cent quarre piastres et oixante dix cente, par lui souscrit fo 14 de Février 1829, Le navire de première classe FLORENCE, double et chevillé en cuivre, capit. Smith, a besargement. Pour f ét ou passage, s'adresser à LOGDEN & CO.

Le brick de première classe, PANAMA, dorble et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à L. OGDEN & CO.

Le brick de première classe, PANAMA, dorble et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à L. OGDEN & CO.

Le brick de première classe, PANAMA, dorble et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à L. OGDEN & CO.

PENSIONNAT

PENSIONNAT

Le brick de première classe, PANAMA, dorble et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à L. OGDEN & CO.

PENSIONNAT

Le brick de première classe, PANAMA, dorble et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à L. OGDEN & CO.

PENSIONNAT

PENSIONNAT

Le second de six par lui consentie, le 5 de Janvier 1932, comme plan anneré a un acte de partage de terrains entre le sonnie de cinq mille quatre cent dix piastres et quatre vingt funt pieds dix pouces et deuni de face à la rue de la Levée et de Chartres, ayant en pieds anglais quatre pouces antenant au fleure, sur mille de profondeur; et sur les quatre esclaves précités; la troisième pour la somme de cinq mille quatre cent dix piastres et quatre vingt funt pieds dix pouces et deuni de face à la rue de la Levée et de Chartres, ayant en pieds anglais quatre profondeur allemant à un propriété de la Levée et de Chartres, ayant en pieds anglais quatre pour de la Levée et de Chartres, ayant en pieds anglais quatre pour de la Levée et de Chartres, ayant en predicte la ligne espérieure, par la propriété de la Levée et de Chartres, ayant en predicte la ligne est profondeur allemant à un content esclaves précités; la troisième pour la sonne de cinq cent soixante suive plantaire profondeur allemant à un corridor en commun avec M. C. Gros et E. Caraby, ce derine agnissant comme de cinq mille quatre cent dix piastres et quatre vingt dit C. Gros et E. Caraby, ce derine agnissant comme de

sherif et collecteur des taxes de 1831, sur le terrain et les esclaves précités; et la quatrième pour la sonme se cinq mille quatre vingt dix-sept piastres et quatre vingt dix-

Donné sous ma signature et le secau de l'Etat, dans (Signé) Par le Gouverneur,

G. EUSTIS. Secrétaire d'Etat AVIS.—Attendu que Baptiste St. Amand et Patrice Arrago, de la parbisse St. Charles, se sont adressés à moi, pour faire annuler un cautionnement de douze mille piastres par eux souscrit le 22e, jour de juin 1832, comme caution et conjointement avec Anacharais Luminais, prin-cipal, et shériff des paroisses St. Charles et St. Jean-Bap-

La présente a pour but de prévenir toutes personnes tériessées, de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'é-tat, dans les 90 jours après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement et les dits hypothèques ne soient radiés

(signé)

A. B. ROMAN, Par le gouverneur, 15 avfil—30 GEO. EUSTIS, Sccretaire d'Etat US DE CITRONS—30 tiercons, jus de citons lère qualité, à vendre par TUYES & CO, rue Royale, No. 107. B ECUS par les derniers arrivages d'Angietorre et à CAFE VERT DE LA HAVANE, sacs

nouvellement reçue par la goël. Reapet, à vieure par nave. A. QUERTIER & BOUTIN. Securité contre les voleurs. EScoussignés ont reçu des ALARUMS anglais Le Seoussignés ont requi des ALARUMS anglais.

Cet article de sécurité contre les valeurs se fixe sur une porte ou une fenètre, au moyen duquel personne ne usuge général en Angleterre, et sont considérés comme la meilleure garde contre les voleurs, dans la nuit.

Prix-3 escalins ou \$1 by le paquet de 6. E. JOHNS & Co. rue de Chartres, No. 118, et enco gnus des rues du Camp et Commune.

Camp et Commune.

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera
de recouvrements et aittres affaires minima m

On peut le tresver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldeonville le rosdu temps.

VENTES PAR LE RECISTER

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 8 mai 1833, à midi, j'expose

LA LOUISIANE.

L'AL L'AL LOUISIANE.

L'AL L'AL LOUISIANE.

bergene et departer une parte de constant iante blanchimeuse, repasseuse et assez bonne quisinièr

et contunière, et est un très-bon sujet.

Belsey, négresse enceinte, âgée de 32 ans, avec son en-fant Bony, âgé de 3 ans, nés et élevés dans la familla, la dite négresse est bonne blanchisseuse et cuisinière, mais adonnée à l'ivrognerie, duquel vice elle n'est pas ga antie. Sally, négresse américaine âgée de 20 âns assez honn cuismière et blanchisseuse, avez son onfant nommé Charles, àgé d'un an; Pierre, nègre âgé de 23 ans, né et élevé dans la famille, excellent charpentier et menuisier, et bon sujet; John, nègre âgé de 25 ans, né et élevé dans la famille. forgeron, charretier, arrimeur, et propre à toute enpèce d'ouvragu, adonné à l'ivrognerie, duquel vice il n'est pas geranti; San, aégre agé de 20 ans, nó et élevé dans in famille, maçon et très bon sujet; Richard, multire 2gé de 17 ans, nó et élevé dans la famille, en apprentissage comme tonnellier et excellent sujet; Landus, nêgre agé de 15 ans, né et élevé dans la famille, domestique de maisor 15 ans, né et élevé dans la famille, domestique de maison et excellent suct, mais ayant une deacente, de laquelle maisde il n'est pas garanti; Ben, nêpre âgé de 13 ans, né et élevé dans la famille, domestique de naison; Stativa, négritte âgée de 12 ans, née et élevée dans la famille, domestique de maison et bon aujet; Sibbry, négritte âgée de 9 ans, née et élevée dans la famille, donnestique de maison et bon sujet; Susan, négritte âgée de 9 ans, arpheline, née dans la famille et élevée à Bâton-Rouge-ACTIONS.

ACTIONS. 3°. 90 Actions de la Banque de l'Etat de la Louisian sur lesquelles 3-5 ou \$60 par action ont été jayés. Six Ac-tions de la Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Loui-siane, sur lesquelles 2-10 ou \$200 par action ont été payés. Dix-huit actions de la compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans, payées en entier. Les droits et l'intérêt de la défunte à cent huit actions de

la banque de l'Union de la Louisiane, l'acquéreur s'obligeant à fournir à cette institution dans cinq jours à dater du jour de la vente avec un cautionnement suffisant pour les dites 108 actions.

Conditions: Le morceau de terre et les bâtisses payable

à un et deux ans de crédit: les esclaves à an an de crédit; les actes de la Banque de l'Etat de la Louisiane, des com-pagnics d'apsurance et de Navigation, comptant; et les droits aux actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, à 12 mois de crédit; le tout en billets endossés à la satis-faction de l'Exécuteur Testamentaire, avec hypothèque spéciale sur le morceau de terre et les esclaves jusqu'à par

Les esclaves cidessus décrits sont pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi, excepté les trois cas ci-dessus mentionnés—si le marceau de terre était divisé et vendu sans les bâtisses, les dites bâtisses seront

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile
Pollock, notaire public, aux frais dés acquèreurs. 3 avril

OUR DES PREUVES— Vente par le Régister
des Testamens—Jeudi 2 Mai 1833, à midi, j'exposera en vente, à la bourse, l'esclave et les propriétes fon rières : i après, apportenant à la succession de Jeu An toine Curuby, savoir :

Eschave, .- Une negresse nommée Lody, agée d'en-

con 26 aus, épileptique, et ayant un brandislequé. to. Un terrain situé que St. Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, nyant en piede anglais soixante neul pieda trois pouces de face à la rue St. Perre, sur quatre vingt quatre pieds quatre pouces et demi de profondeur à la propriété de M. A. Peychaud, soixante serze pieds neuf pouces de profondes r. attenunt à la pri priété de B. Campanel, h. de c. l., et soixante deux pieds sept pouces de large dans la profondeur, suivant un plan lait par Jh. Pilie, ensemble avec les bâtimens qui sont dessus, consistant en un niagasin en briques à lage, une maison en brique à rez de chaussee, cuisi

Zo. Un Terrain nitué rue d'Orienne, via à via l theatre, entre les roes Royale et Bourbon, ayant en pieds anglais sorzante trom pieds huit pouces de face en sa qualité de shérif, et comme collecteur des taxes pour l'année 1829, conjointement avec Antoine Bienvenu et de profondeur, attenant à la propriété de M. J. B. Vi.
Pierre Lacoste, ses cautions; et aussi pour voir annuller et que et à celle de M. M. run-saedecut. sousants huit gne et a celle de M. M run-medecin, so zante hui redier les quetre hypothèques suivantes, savoir. La pre-mère pour la somme de six mille quatre sent soizo piètres, trente trois cents, par lui consentie, comme shérif et collec-teur des taxes pour l'année mil huit cent vingt neuf, le 5 do Mai 1830, pardevant Louis T. Caire, notaire public, suz un tent en une maison en briques a étage, cuisites et de pieds six pouces trois quarts de prolondeur, attenant à

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes huit pieds trois pour es et dessi de face à la rue de Choi Les presentes ont pour but de prévent toutes personnes unit pieus trois pour se au une de la liferes de déduire par écrit; au bureau du Secrétaire tres, et quarante deux pieds ouxs pouces de profondeur.

d'Etat, dans les 90 jours après la dernière publication des attenent à la proprièté de M. tiel, suvent le plan du présentes, leurs motifs d'opposition, s'ils en ont, à ce que det de partage; ensemble la angasin en briques à deix et annulés.

denx enges y construit.

50. Un Terrain situé rue de Chartres, attenan d'un côte au précédent et de l'autre à la propriéte de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26 Mars 1833.

A. B. ROMAN,

A. B. ROMAN, (mesure auglaise,) à la rue de Chaftres, quarante trois poserai en vente, à la Bourse, pottr compte de la suc preds onze pouces et demi de profondeur attenant au cession de feu Jeanne Cheval, f. c. l. la propriété cipieuxonze pouces et comi a plan du susdit acto de desun décrite, navoir : terrain prétédent, suivant le plan du susdit acto de desun décrite, navoir : Un TERRAIN, situé dans le faubourg Ste, Ma-

ges y construit.

Aussi :-35 actions de la Compagnie de Naviga ion d'Orienne, payables à 4 mois de credit, en billete ndosses à la sati-faction de l'exécutour testamentaire. Conditions-L'esclave physble complant ; la maisou et le terrain de la rue d'Orleans, payables \$3000 29 pieds 9 poures aur la ligne de derrière, ensemble comptant, et le reste à un et deux aus de crédit; et les autres propriétés payables à un et deux aus de crédit en bittets endouses a suisfaction, aree hypothèque spéciale, contenant la clause DE NON ALIBIANDO, et avec la caution que tout billet qui ne seran pas payé à Donné sous ma signature et le sceau de l'Etst dans la ville de la Nouvell-Orléans, le 13c. jour d'avril 1833 et le 57c. année de l'indépendance américaine.

A. B. ROMAN.

A. B. ROMAN.

W. F. G. DUPLESSIS. Reginter. N. B.—Les actes de vente seront passés par Tuéns dore Seghers, not., pub. aux frais des acquéreurs ; et tous ceux qui désireratent visiter les propriétés et dessus décrites, pourront le faire en s'adressant à M. E. Caraby. ler avril

Caraby.

OUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 29 avril 1833, à midi, j'expoposerai en vente à la bourse, pour compte de la auccession de feu Joseph Conand, la propriété ci-sprès décrite, savoir:

Un retrain désigné sous le No. 63, situé rue St. Louis, vis-à-vis la propriété de M. J. Leprâtre, ayant 31 pieds 11 pouces 74 de facetaur 187 pieds 2 pouces de profondeur.

Sur ce terrain est une moison bâtie en 1820, distribuée ainsi qu'il auit.

A l'étage : salon, salle à manger, quatre chambres à A l'etage: auten, saite a manger, quatre champres a coucher, un cabinet, galerie et effice, cuisine sur le même plan; 7 pièces à feu.

A l'entresol: grand entresel au-desaus de magasin et du corridor, chambres d'étude [à feu] quatre chambres pour

de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Asconsion, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver pendant la session de la législature

On peut le trouver le la sur la rue et grand corre
Canditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossées à satisfaction, avec hppothèque spéciale jusqu'à parfait pair

Ment l'autre de la caux l'autre de la ca

du temps.

FITAT DE LA LOUISIANE.—Paronse Pia
QUERINE.—Cour des Preuves.—Attendu que Jacques Bachemin de la ville de la Nouvelle Orienne, à péti
tionné la bour à l'effet dêtre nommé administratione de la Carpentier, les esclavas ci-anale déside épouse de Louis Le-

VENTER PAR LE REGISTER.

dépendances.

bas, de deux au second étage et de deux au second étage et de deux au second étage et de chambres à do 3 °. UN TERRAIN attenant au précédent et formant inées à sorvir de cuisine et de chambres à do

les rues Royane un Control de profondeur, borné d'un rera le premiur manure product de face sur 61 pieds de profondeur, borné d'un recolé par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par le terrain suivant, avec une maison à étage, en briques, une cuisine en briques et autres dépendances ; et avec le sur américaire) sur la plus grande partie duquel lot de terrain de mitoyenneté du mur qui sépare cette propriété de la mitoyenneté du mur qui sépare cette propriété de la mitoyenneté du mur qui sépare cette propriété de la mitoyenneté du mur qui sépare cette propriété de la mitoyenneté du mur qui sépare cette propriété de la mitoyenneté du mur qui sépare cette propriété de la mitoyenneté du mur qui sépare cette propriété de la mitoyenneté du mur qui sépare cette propriété de la mitoyenneté du mur qui sépare cette propriété de la mitoyenneté du mur qui sépare cette propriété de la mitoyennet sur la plus grande partie du de face à la me Condé, et 192 pieds 7 pouces de face à la me Condé, et 192 pieds 7 pouces de face à la me du Maine (mesure américaire) sur la plus grande partie du mur qui sépare cette propriété de la mitoyennet de face à la me du Maine (mesure américaire) sur la plus grande partie du quel lot de terrain sur la mitoyennet de face à la me du Maine (mesure américaire) sur la plus grande partie du quel lot de terrains partie du mur qui sépare cette propriété de la mitoyennet sur la plus grande partie du quel lot de terrains partie du mur qui sépare cette propriété de la mitoyennet sur la plus grande partie du mur qui sépare cette propriété de la mitoyennet sur la plus grande partie du mur qui sépare cette propriété de la mitoyennet de face à la me du maine (mesure américaire) sur la plus grande partie du mur qui sépare cette propriété de la mitoyennet de face à la me du maine (mesure américaire) sur la plus grande partie de la mitoyennet de face à la me du maine (mesure américaire) sur la plus grande partie du mur qui sépare cette propriété de la mitoyennet de face à la mitoyennet de face à la mi 50. UN TRIME AIN attenant au précédent, et ayant mesure française 60 pieds 2 pouces de face à la rue des Ursulines sur 180 pieds 6 pouces de profondeur, avec les bâtisses qui a'y trôuvent, consistant en une belle maison en briques à étage, cuisine en briques et autres dépendances.

60. UN TERRAIN attenant au précédant, et borné de l'autre côté par une propriété des Damos Religieuses Ursulines; le dit terrain ayant mesure française 35 pieds 6 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 90 pieds de profindeur. On se veud aucune des bâtisses existant sur ce l'arrain.

Toutes des propriétés sont vendues d'après un plan dres-sé par M. Allou D'Hémécourt, député voyer, lequel plan est exposé à la Bourse, et restera déposé en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, par recours.

ESCLAVES,-savoir: I. SANON, multire créole, agé de 30 ans, un peu cer

2. MARIE, négresse créole, agée de 50 à 60 ans, do-. 3. ANDRE, nègre créole, fils de Marie, agé de 21 ans,

Manœuvre.

4. JEAN-EMILE, quarteron, âgé de 12 ans, maladif.
5. ANTOINE, mulâtre créole, âgé de 20 ans, ma-6. THERESE, mulatresse, agée de 27 ans, sourde e nuette de naissance. 7. ADELAIDE, mulatresse créole, agée de 25 ans

archande de sirop, s'étant absentée plusieurs fo.s.

8. JUSTINE, mulatresse créole, agée de 35 ans, do mestique et couturière maladive. 9. MARGUERITE, négresse créole, Agée de

doux termes égaux, à un et deux ans, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant respectivement hypothèque sur les ets vendus. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreus,

NOUR DES PREUVES-Vente par le Régiste des Testaments.—March, qualorze mai 1893, à inidi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Frègre, les deux esclaves ci-a, rès Un nègre commé JEAN BAPTISTE, agé de 35

ana; et une négresse nommée CELINE, âgée de 25 ans. Conditions de la vente—l'n tiers comptant, et le final paiement à 6 et 12 no.s de crédit, en billets endossés à sapaiement a b et 12 no.5 de credit, en billets endossés à sa-tisfaction et hypsthèque spéciale.

Par ordre de la cour,
—11 avril.

W. F. C. DUPLESSIS Rég.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, nora re public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Regule, des Testemens.—Lundi, 22 avril 1833; à 10 heures du matin, il sera vendu au Bassin Carondelet, pour compte de la succession de feu John T. McNeill, environ cent soixante dix-milliers de briques.

Conditions de la vente:—Quatre mois de crédit, en bilets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour, 10 avril W. F. C. DUPLESSIS, Régister. COUR DES PREUVES.—Finte par le Rigister des Testaments.—Vendrech, 26 avril 1833, à midi, l'exponerai en vente, à la Bourse, pour campte de la sucession de feu Joseph Conand, la propriété ci-après décri

UN TERRAIN situé dans la rue St. Louis, entre es rues Royale et Bourbon, en face de la propriété de Al. B. Leprètre, mesurant trente et un piests onze pouces et in quart de face sur cent cinquante sept pieds deux pou-ces de profondeur; ensemble les bâtisses et amélioration.

sion de feue Jean-Pierre Anne Galle, la proprieté suivante,

sion de leue Jean-Pierre Anne Galle, la propriete suivante, savoir: un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 2, dans l'îlet 85, sur le plan déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public, le 18 juin 1830, ayant mesure française, 50 pieds 8 pouces de face à la rue des Libéraux entre les rues Champs Elysées et des Francondutions: \$96 25 payable le 12 juin 1833, pareille semme de \$96 25 le 12 juin 1834, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale, et le reste du prix pa-yable comptant. Par ordre de la Cour,

W.F. C. DUPLESSIS, régister.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

L'acte de vontessera passé par Ls. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 mars OUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testaments.—Vendredi, 3 mai, 1833, j'ex

rie, rue Perdido entre les rues Philippa et du Cirque, ayant (mosure française) 30 pirels de face à la rue erdido, sur une profondeur irrég dière de 82 pieds 3 uces sur la ligne qui borné du côté de l'est, 68 pieds Itt pouces aur la ligne qui borné du côtésde l'ouest, et les bâtisses qui sont desaus.

Conditions: un tiers comptant, et la balance à 6 e

12 mois, en hillets endonnés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Ceur, W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pedes-claux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 2 avril. BUREAU DE PLACEMENT. BUREAU DE PLACEMENT.

ES personnes arrivent dans cette ville et désirant trouver un emploi, pourront être placées selon leurs capacités en s'adressant au bureau d'EVERITT, 10 avril rue St. Louis, No. 10.

A VIS.—Un ben dessinateur de plans et cartes, trouvera de l'emploi à mon bureau.

FORTIER & C. FORSTALL, ont formé
e une société, et continueront le même genre d'affaires, et au même domieile, sous la raison de Bestier &
Forstell. FORSTALL 6 mars—1m

rue Conti, No. 13.

T. LANAVIT. Encoignure des rues Bourbon et Douane.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages et offre à vendre les articles saivans à des prix modérés.

42 douzaines langues sèches de rennes de Russie,
350 boltes de sardines à l'huile de Nantes. 2 jares nouga de Marseille. 150 fromages bellande de tôte de maures.

150 tromages neltande de tête de mauros.
11 meules fromage de grupdes.
200 boatelles sirop de grupdes.
12 demi-quarte jus de l'anon de la Havane.
3 barile confiture gouyave es bestes.
300 boatelles fraises, framboises et mures de Colin.
15 barriques vin de Bordeaux, Chateau-Mouton 1932, très supérieur. Vins en esisse de Bordeaux des excellens erus suivans Chateau Lafitie. do. Larese. de. Moutou.

do. Haut-Brien. de. Haut-Sautetae blanc. 15 murs. Les embalisges gustie.

VENTES PARLE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register

des Testemens.—Mardi, 14 mai 1833, à midi, j'expoerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de fou Arquad Magnon et de sa veuve, les propriétés foucières et les esclaves c-après décrits, savoir :

10. UN TERRAIN aitsé rise Royale, sur le côté aord-oques, entre les -nues St. Philippe et des Ursulines, ayant meentre fançaise 30 pieds 2 pouces de face, sur 121 pieds de prefondeur, borné d'un côté par la propriété de Chaque Duval, ci-devant de Jean Grounz, et de l'autre côté nuel les meines rues de St.-Philippe et Ursulines, ayant mosure française 33 pieds de face, sur 122 pieds de face, sur les construites sur un lot de terre mesurant 60 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de l'autre côté nuel les meines rues de St.-Philippe et Ursulines, ayant mosure française 33 pieds de face, sur 182 pieds de face, sur 182 pieds de profondeur, borné du côté de la rue des d'un magant au rez-de-chesse de fundent, construites sur un lot de terre mesurant 60 pieds de profondeur, borné du côté de la rue des Ursulines, ayant mosure française 33 pieds de face, sur 182 pieds de face au l'en côté viul est meines rues de St.-Philippe et Ursulines, ayant mosure française 33 pieds de face, sur 182 pieds de face au l'en côté viul est les meines rues de St.-Philippe et Ursulines, pur le terrain d'encoignure, et de l'autre côté par le propriété de Pélagie Forcelles, négresse libre; avec la maisons de l'encoignure, n'a ni enisiene in prochain.

TOUR DES PREUVES - Vente par le Régister de la succession de feu Honoid fine propriétés foncières et les esclaves et actions ét autre les membres à tous de rois maisons qui feu propriétés foncières en l'extra de l'autre che l'autre côté par le pieds de profondeur.

Soul DES PREUVES - Vente par le Régister de l'autre de l'autre che l'autre côté par le propriétés foncières et de l'autre che l'autr

Une batisse de derrière, composée de deux chambres en bas, de deux au second étage et de deux au troisième, des-

so. Un TERRAIN attenant au précédent et formant encoignure aux rues Royale et des Ursulines, ayant mesure française 29 pieds de face à la première, et 82 pieds 9 pouces de profondeur, fesant face à la seconde, avec la maison briquetée entre poteaux et couverte en tuiles, la cuisine à étage en briquetée entre poteaux et couverte en tuiles, la cuisine à étage en briquet, et autres dépendances.

40. UN TERRAIN situé rue des Ursulines, entre les rues Royale et Condé, ayant mesure française 37 pieds les rues Royale et Condé, ayant mesure française 37 pieds la rue du fait face à la rue Royale, les rues Royale et Condé, ayant mesure française 37 pieds la rue du fait face à la rue Condété par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par les deux terrains précédens et les rues Royale, les que les autres de chiambres à domestiques, dépend de la maison principale, et la dernière couverte en tuiles plattes, dépend de la maison principale, et la dernière couverte en tuiles plattes, dépend de la maison principale, et la dernière couverte en tuiles plattes, dépend de la maison principale, et la dernière couverte en tuiles plattes, dépend de la maison principale, et la dernière couverte en tuiles plattes, dépend de la maison principale, et la dernière couverte en tuiles plattes, dépend de la maison principale, et la dernière couverte en tuiles plattes, dépend de la maison principale, et la dernière couverte en tuiles plattes, dépend de la maison principale, et la dernière couverte en tuiles plattes, dépend de la maison principale, et la dernière couverte en tui

çade du dit terrain sur la rue condé, et 75 pieds 7 poucer de façade sur la rue du Maine, la dire maison divisée et

cour, une cuisine et deux chambres à domestiques; sur le reste du dit lot se trouvent les bâtisses suivantes savoir: Une petite maison à un étage, faisant face à la rue pieds Maine, composée de quatre chambres, une galerie derriè le pro re, une cave et un pa it cabinet à chaque bout de la dite ga lerie, une petite cour, et une bâtisse de derrière composée de quatre chambres; lesquels lots de terre et bâtisses doivent être divisés en trois lots séparés, conformément à un

vent être divisés en trois lots separes, conformement a plan qui sera exposé à la vente, savoir:
Le LOT, No. 1. formant Encoignure des rues Condé et du Maine, mesurant 20 pieds de face à la rue Condé sur 78 pieds 5 pouces à de profondeur (mesure américaine), et face à la rue du Maine, ensemble les bâtisses qui s'y trousant associ Vent, savoi:
Une maison divisée en un magusin au rez-de-chaus

et deux chambres au second étage; dans la cour est un cuisine et deux charabres à domestiques. Cette maiso est vendue sajette à un bail, qui expirera le 1er- octobre rochain.
Le LOT, No. 2., attenant au lot qui vient d'être décrit

Le LUT, No. 2., attenant au 1ot qui vient d'etre decris, et mesurant 43 pieds 11 pouces à de face à la rue Condé, sur 78 pieds 5 pouces et à de profondeur (mesure américaine); ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en deux magasins au rez-de-chaussée et 4 chambres au second étage, ainsi qu'en deux cuisines et 4 chambres à domestiques. Cette maison est aussi aujette à un bail qui expirera le ler, octobre prochaine. pirera le ler. octobre prochain.

Le LOT, No. 3., (derrière les lots No. 1 et 2.) mesu-

11 pouces à de profondeur (mesure américaine) avec une petite maison en briques à un étage, consistant en quatre chambres, une galerie derrière, une cave, un petit cabinet à chaque bout de la dite galerie, une petite cour et une bâtisse de derrière contenant quatre chambres.

Un LOT de terre, situé à l'encoignure ouest des rues dans le une petite cour et une partie d'autres arbituse de derrière contenant quatre chambres.

Conditions à la vente.

Aussir au même lieu et à la même heure pour compte de deuit.

Amour et Marigny, mesurant 60 pieds français de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds à la rue Marigny ensemble les rue d'Arnour, sur izu pieus a la rue Atarigny ensemble les bâtisses qui s'y trouvent consistant en une maison à un é-tage briquetée entre poteaux; composée de quatre chambres, une galerie, deux cabineta et deux petites caves au-dessous. une cu sine en bois, composée de quatre chambres, couv

ESCLAVES.

10. ADELE, négresse àgée d'environ 37 ans, avec sontrois enfans, Ursule d'environ 7 ans, Angela d'environ 13 ans et Agenor d'environ 12 ans.

20. JOE, nègre àgé de 25 ans.

30. LAMETT, nègre àgé de 25 ans.

40. EDWARD, nègre àgé de 25 ans.

50. BETSEY, nègresse àgée d'environ 30 ans, avec alonx enfans Marguerite, àgée de cinq ans et Emily,

es deux enfaus Marguerite, agée de cinq ans et Émily,

12 Actions de la compagnie d'assurance des négociants sur chacune desquelles actions trente piastres ont été pa

Et le même jour et à la même heure, j'exposerai aussi en vente, les propriétés foncières et actions ci-après décrites appartenant à la société commerciale qui existait entre feu appartenant à la société commerciale qui existait entre feu Honoré Landreaux punior et Léon Chabert, PROPRIETES FONCIERES. PROFAIETES FONCIERES.

Un LOT de terre situé dans la rue Toulouse, entre les rues Chartres et Royale, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 122 pieds, à laquelle profondeur le dit terrain en trant une ligne parallèie à celle de divant, a trois pieds de pius de largeur et s'étend avec augmentation à une nouvelle profondeur de 55

Toute la profondeur étant en conséquence de cent quatre

Toute la profondeur et ant en conséquence de cent quatre ces de profondeur; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages, cuisines, &c.

Conditions de la vente : un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à sausfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parlait patement. Par ordre de la cour.

26 mare W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVFS.—Vente per le régister de la cour.

26 mare W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVFS.—Vente per le régister de la cour.

27 mare de la cours, pour compte de la succession de la purposite de la succession de la purposite de la succession de le profondeur du le séparent à droite du lot No. 10, 24 pieds 2 pouces at la preson de la purposite de la mentage de la cours, pour compte de la succession de le profondeur du le séparent à droite du lot No. 10, 24 pieds 2 pouces at la preson de la paroisse de Jefferson, une description de la paroisse de la rue Royale, entre les conformer à la loi ct de le retirer.

COUR DES PREUVFS.—Vente per le régister de face à la rue Royale, entre les lignes de face à la rue Royale, entre les lignes de face à la rue Royale, entre les lignes de face à la rue Royale, et de la paroisse de la rue Royale, entre les lignes de face à la rue Royale, et de la paroisse de la rue Royale, entre les conformer à la loi ct de le retirer.

COUR DES PREUVFS.—Vente per le régister de face à la rue Royale, entre les lignes de face à la rue Royale, entre les lignes de face à la rue Royale, entre les marques de la ville, le quatre janvier de la conformer à la loi ct de le retirer.

COUR DES PREUVFS.—Vente per le régister de face à la rue Royale, entre les lignes de face à la rue Royale, entre les lignes de face à la rue Royale, entre les lignes de face à la rue Royale, entre les marques de la conformer à la loi ct de le retirer.

COUR DES PREUVFS.—Vente per le régister de la cour.

18 DETE logé dans la prison de la paroisse Jefferson, le nière de la conformer à la loi ct de le retirer.

29 mars DUP lot No. 14, et 103 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépa-re à gauche du lot No. 12, sur lequel lot de terre se trouve une maison neuve en briques à deux étages, cuisine e

La moitié indivise d'un lot de terre et les batisses, situédans la rue Toulouse, entre les rues Bourgogne et Dauphine, mesurant 60 pieds français de face à la rue Toulouse ne, mesurant 60 pieds français de face à la rue Toulouse, sur une profondeur d'environ 155 pieds, attenant d'un côté à la propriété de L. Millaudon, et de l'autre à celle de Madams Santo, sur lequel lot de terre il y a deux grands magasins en hriques avec un chemin à coulisses au centre, l'autre moitié de laquelle propriété appartient à la maison de commerce de Peyroux Rivarde et Co.

ACTIONS.

Neuf actions de la baccarde.

Neuf actions de la banque de cité de la Nouvelle-Orléans, étant de \$100 chaque, sur touies lesquelles actions \$539 69/100 ont été payées. 9539 69/100 ont été payées.

Deux actions de la compagnie de la presse à coton de la Levée, de mille piastres chaque, payées en entier.

Il sera de plus vendu en même temps et dans le même lieu les actions ci-après décrites appartenant à la société de Landeaux frères, dont le dit feu klonoré Landreaux junior était membre.

Une action de la compagnic de la presse à coton de la Levée de mille nastres, payée en entier.

Dix actions de la compagnie du canal Barataria et Lafourche de \$100 chaque, payées en entier

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les actions comptant, les caclares à 6 12, 19, 24 et 30 mois de crédit, et les propriétés foncèses à 6 12, 19, 24 et 30 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale sur les propriétés foncières et les escla-

DIERRE LEBERT, peintre et vitrier, a l'honness de prévenir le public, ses pratiques et ses amis, qu'ayant enspendu ses travans, par cause de maladie pendant un an, vient d'euvrir un atelier situé encoi-gnure des rues Toulouse et Royale, où il se chargers d'entreprendre peinture, vitrerie, coller les tentures de papier des appartenens, fait les ciels de lits en tou genre, pose les sonnettes dans les appartemens, et ne pare les anciennes, et fait tout ce qui concerne son

9 avril 6

50000 PIEDS de planches de la première qualité; en débarquement vis-à-vis les rues Toulouse et St. Louis, et à vendre par BLANC & BRUGIER.

A VIS-La société existant sous la raison de V. Fortier et O'Laune, est dissoute d'un commun accord à partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'hon der de partir du 1er. courant, V. Fortier reste soul chargé de la cur de prévenir les persoanes susceptibles d'avoir besoin des securits de sou art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185.

MAGASIN'D'ARTICLES NOUVEAUX.

d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'hon neur de prévenir les persoanes susceptibles d'avoir besoin de secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINE E.

Rue Bienrille No. 59.

ENS sousignés reçoivent des manufactures de New Perk et tiendront constamment en vente un assortiment de la leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINE E.

Rue Bienrille No. 59.

ENS sousignés reçoivent des manufactures de New Perk et tiendront constamment en vente un assortiment de littours phies suivans : un joi assortiment de littours phies, sujets d'histoire, batailles, portiaits, paysages, carriestures et principes de dessin ; un do. de librairie, moderne, meterie superfine, crème d'amande, pâte d'amande, buile florete, eau de fieur d'orange, àcc.; un do. de partigne florete, eau de fieur d'amande, pâte d'amande, buile florete, eau de fieur d'amande, pâte d'amande, pâte d'amande, buile florete, eau de fieur d'amande, pâte d'amande, buile florete, eau de fieur d'amande, pâte d'amande, pâte d'amande, pâte d'amande, pâte d'amande, pâte d'amande, pâte A VENURE, — La negrouse MARIE, agée d'en-viron 20 ans, bon sujet, cuisinière, blanchissesse et propre au ménagé d'une maison, garantie des vices

et maladies prévus par la lui. Une aurre négresse agée d'environ 14 ou 15 ans. bon sujet, propre su ménage et aux champs, même garantie, s'adresser à CHARLES HATREL. ree de Chartres, No. 123. CIGARRES de la Havane 23,5000 fre, qualité jau-nes et 9500 timbunes fre, qualité par

nes et 9500 imbrane ire. qualité, en déchargement du brick Clemente de la Havane, à vendre par 8 avril VICTOR DE LA COVA & BROTH. ALPETIE—800 sacs orn, à remire par
5 avril

LINCOLN & GREEN.

N. B. Les àctes de vente seront passés ches L. T. Cajre,
5 avril

LINCOLN & GREEN.

N. B. Les àctes de vente seront passés ches L. T. Cajre,
5 avril

DEMANDE.—5 caisses de bottes de penu de
de brite des de sociales de la Havana, à ventre par
1.1NCOLN & GREEN.

DEMANDE.—5 caisses de bottes de penu de
de vente seront passés ches L. T. Cajre,
not.pab., aux frais des acquéreurs.

DON MARCHE.—5 caisses de bottes de penu de
de vente des des brites de la Havana, à ventre par
VigTor DE LA COVA & BROTH.

DEURRE DE GORREN.—25 barile de Bourre de
cont., plus bas que le prix courant, des
AYER, seront la Levie, No. 46.

15 avril

THOMBOI: & GRANT,
15 avril

Tue de la Levée, No. 41.

\* 4

rue de la Levee, No. 41.

CENTES A L'ENCAN.

The state of

anti prochein. Conditions libérales, on les fera conneitre au moment de Les actes de vente seront pessés pardevant Carlisle Plo-lock, notaire public, aux frais de l'achetesr. 20 avril PAR J. LEVY & WHITING.

N vortu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour compte des héritiers de la succession de seu Robert mcDowell, il sera vendu samedi. 18 mai prochain, à la Bourse, à midi, l'eschve MILLY, agée de 24 ans, de-

Bourse, à midi, l'esclave MILLY, agée de 24 ans, demestique de maison, cuisinière et bianchisseure.
Conditions: 4 mois de ciédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 av.

PAR JACOB LEVY & WHITING.

A VENTE A CREDIT de Capeaux, Better,
10 heures du ma in, rue des Magasins, No. 130, un débarquement de la bassue Alasco, environ 400 caisses de
marca notieses nouvelles, assorties, de Boston.
Conditions: toute somme av-dessous de \$200 comptant,
de 200 à 400 à 60 jou.s, au-dessus de 400 à 4 mois, en billets endossés à satisfaction. PARH. J. DOMINGON.

UNDI prochain, 22 du caurant, à midi précis, il sera vendu à la Bourse Hewlett, pour le compte de la succession de feu Jean Baptiste Desmouruelle, lez esclasuccession de leu aran papinse pesniourdene, les escia-ves suivans : le nègre Jean Baptiste, créole du pays, ave Penviron 33 ans; Pierre, negre créole agé d'environ 50

Conditions: 6 et 12 mois en billets endossés à satisfac-tion et hypothèque jusqu'à parficit paiement. 17 av. PAR H. J. DOMINGON.

PAR H. J. DOMINGON.

TERCREDI, 1er. mai, à l'heure de midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, une HABITATION de 4 arpens de face sur 40 de profondeur, dont 11 arpens de détrichés, siuée dans la paroisse de Placquemints, a bornée par en haut et par en bas par MM. Evaniste Le Blanc & co., la terre est superbe, il y a sur ladite habitation une maison neuve de 4 appartemens et plusieurs autres bâtisses, moulin à riz, &c.

Conditions: un tiers comptant et la balance à 2 et 3 ans bâtisses, moulin à riz, &c.

Conditions : un tiers comptant et la balance à 2 et 3 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et bypothèque pusqu'à perfait paiement.

PAR J. LEVY. PAR J. LEVY.

L'après midi, au magasin dernièrement occupé par
Francis M'Manners, rue du Commerce, No. 35, par ordre rant 44 preis un pouce de face à la rue du Maine sur 63 p. 11 pouces à de profondeur (mesure américaine) avec une petite maison en britues à un étans. cies suivants: Une quantité d'articles d'épicerie, un fourt, un large pu-

> Aussi au même lieu et à la même heure pour compte de 13 balles de coten avarié.

PAR TR. COU & CANONGE.

L sera vindu à la Bourse Hewlett, à midi, Jeu-li 25 avril, les esclaves suivans appartenant à Norbert Souue, actuellement on Prance.

Mack, nègre ouverne contract de la contra Mack, nègre ouvrier traçon et bon platrier, sujet à boire de temps à autre; âgé d'environ 35 ans.

Phill, nègre, maçon très ordinaire, adonné à la boisson, agé d'àpeu-près 35 ans.

Tous deux garantis des vices et maladies prévus par fa foi.

Conditions: un an de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement:

Les actes de vente se passeront chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAIr F. DUTILLET.

PAIr F. DUTILLET.

La ra vendu mardi, 2 i avril courant, à 10 heures du marin, sur les lieux, encoignure des rues Bourbon et d'Orléans, un fonds de Café et Resseurant, provenant de la failitte de Paul Vidal. Cond tions, comptant. SONT renfermés dans la prison de la paroisse Jefferson,

les esclaves suivants, James, petit nègre, disant appar-tenir à M. Charles Génois ; Jean, muiatre, appartenant à 15 avril J. CHARBONNET, shaif. dei logé à la prison de la paroiase Jesterson, le social mulaire WILLIAM, qui se dit appartenir à M. Montamat, de la Nile-Orléans. Ausei, le nègre JOHN, qui se dit appartenir à M. Bayard. Les maitres des dits esciaves sont requis de les reprendre en se controlle de la partie.

A ETE logé dans la prison de la paroisse Jefferson, le nègre Lacoutan, disant appartenir à M. Louis Chauvin D.Lury, à Barataria. Son maitre est prié de se

mée LARAH, disant appartenir à M. Deen de la même pamisse. Les propriétaires sont priés de vouloir bien les réclamer en payant les frais confornément à la loi.

12 mars P. A. CHARBONNET, shérif.

IN SCLAVE détenu à la geole de la paroisse Jefferson. La mulairesse POLLEY, se disant appartenir à vi. Thomson, de la Nouvelle-Orléans. Le propriétaire est prié de le réclamer en payant les frais;

15 mars J. CHARBONNET, shérif.

1. n vie longe dans la prison de la paroisse Jefferson, le nègre Peter, se disant appartenir à M. S. Page.

le nègre Peter, se disant appartenie à M. S. Page, le la Nouvelle-Orleuns. Le maître est prie de se conformer à la loi et de reprendre le dit evelave.

16 mars P. A. CHARBONNET, cég.

La été conduit à la prison de la paroisse de Jefferson, un jeune nègre nommé GEORGE, se disant appartenir à M. Harris, de la Nouvelle-Orléons; le propriécaire nir à M. Harris, de la Nouvelle-Orléuss; le propriétaire voudra bien le retirer en se conforment à la loi.

10 avril P. A. CHARBONNET, shérif.

DETENU à la geole de la paroisse de Jefferson, les esclaves suivans, cavoir: PHILD, se disant appartenir à M. Backerd; LADY, se disant appartenir à M. Stragger; EVENS, à M. Burns; et VALERE, à Ma Roudes. Les propriétaires sont priés de vouleir bien les retirer en pavant les frais, conformément à la loi.

stirer en payant les frais, confort 27 mars P. A. CHARBONNET, sherif. 40,000 PIASTRES, ES personnes qui désirent souscrire pour la somme:

ci-dessus doivent envoyer leurs ordres à Sylvester à
la Mobile, sans délai; le tirage officiel sera connu à la
Nouvelle-Oriéans le 20 courant. Prix des billets seule-

ment, 10 piastres. Les billets gagnauts y seronipayés aux présentation, rue du Camp, No. 16.

10 avril J. S. SYLVESTER!

BARROUCHE A VENDRE. VENDRE une Barrouche de premier ordre, presque neuve, avec ses harnois. De plus, un superbe Cheval de cabriolet, agé de 7 ans; un excellent Cocher, agé de 33 ans. Le tout sera vendu à bon marché, attendu que

e propriétaire est aur le point de quitter l'Etat. S'adre ser rue Royale, No. 118. 13 a S'adr seer rue Royale, No. 118.

S'adr seer rue Royale, No. 118.

CTIONS A VENDRE.—140 Actions de la Banque de Cité, sur lesquelles \$50 ont été payées; 24 dito de la Compagnie d'Assurance des Négociunts; 12 dito de la Banque d'Etat de la Louisiane; 10 dito de la Compagnie de Navigation: 25 dito de la Compagnie de Navigation de Navigation ; 25 dito de la Compagnie d'Assurance de

P. E. & O. SORBE'.

Les soussignés agess de WILLIAM PRINCE ET FILS,

Jardin botanique Linnéen

d Plushing, pris d Mru-York.

A NNONCENT au public quite rocevront tone les erdésireraient se procurer tonte espèce de plushies, graines, code et dans le plus breffittes. S'adresser à DOCONGE à PEYCHAUD.

N. B. On delivrora grain des Construe, No. Be. St. 190 delivrora grain des Consegues principales.

38 novembre.

38 mars 100 Marin august 100 mars 100 mars

ves jusqu'à parfait patement.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS Rég.